

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 15/12/2014

Date de la convocation:

08/12/2014

Date d'affichage:

09/12/2014

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 32

L' an 2014 et le 15 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle polyvalente à GUNSTETT sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. KLIPFEL Jean-Louis

Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, ROTH Marie-Louise

Secrétaire de séance :

M. WERNERT Stéphane.

Réf : 146.2014

Vote : A la majorité

Pour : 28

Contre : 1

Abstentions : 3

Mention exécutoire : Non

146.2014 : Site du Fleckenstein : réalisation d'un nouveau parcours.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n°017.2002 du 11.03.2002 « Création de la régie d'exploitation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°081.2005 du 27.06.2005 « Convention de mise à disposition du château du Fleckenstein par la commune de Lembach »,

Vu les statuts de la régie intercommunale d'exploitation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein, et notamment son article2 instaurant une redevance annuelle en contrepartie des biens immobiliers mis à disposition de la régie intercommunale d'exploitation du Fleckenstein par la communauté de communes,

Considérant l'aménagement du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein à Lembach, et le parcours de jeux,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Charles SCHLOSSER,

Envoyé en préfecture le 22/12/2014

Reçu en préfecture le 22/12/2014

Affiché le

SLO

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, trois abstentions, décide :

- **D'approuver le projet de renouvellement du parcours actuellement dénommé « Château des défis » pour la découverte familiale du site du château de Fleckenstein, pour un montant global de 210 000 €,**
- **De noter que l'investissement intercommunal sera compensé par une redevance de la régie intercommunale d'exploitation du Fleckenstein, restant à fixer au regard du coût net de l'opération, permettant un équilibre financier pour la communauté de communes sur 5 ans,**
- **De demander au président de solliciter les subventions possibles auprès de nos partenaires (en particulier la Conseil général, le Conseil régional, le Commissariat du Massif des Vosges),**
- **De demander au président de procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et de l'autoriser à signer tout document en exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 18/12/2014

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

